

Fédération Française de Canoë Kayak et
Sports de Pagaie
Base Nautique Olympique d'Ile de France
Route de Torcy
77360 Vaires sur Marne

M. Bernard PIPET
Commissaire enquêteur
Mairie de Niort
1 place Martin BASTARD
79000 NIORT

Vaires-sur-Marne, le 25 janvier 2022

N/Réf : JZ/AD xxx

Objet : Contribution à l'enquête publique sur l'installation d'amarrage sur la Sèvre niortaise et ses affluents pour développer le tourisme fluvestre

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique sur l'installation d'amarrages sur la Sèvre niortaise et ses affluents pour développer le tourisme fluvestre, en tant que fédération délégataire du Ministère chargé des Sports, pour le canoë kayak et les sports de pagaies, nous vous formulons nos remarques pour une mutualisation des usages des amarrages sur la Sèvre niortaise et ses affluents.

Nous nous réjouissons du développement du tourisme fluvestre, véritable solution douce pour la découverte des territoires. La navigation non motorisée représente aujourd'hui 250 000 licenciés à la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie, et plus de 3 millions de pratiquants autonomes. Il nous semble ainsi important de considérer ces activités, notamment par :

- **L'intérêt général du sport**, déterminé par le Code du Sport, ainsi que l'affectation des cours d'eau domaniaux comme non domaniaux aux sports nautiques, comme sports de nature ;
- **Le principe de libre circulation** des engins nautiques non motorisés sur tous les cours d'eau (et plans d'eau) tant domaniaux que non domaniaux, posé par l'article L 214-12 du Code de l'environnement ;
- **La délégation du ministère chargé des sports à la FFCK**, articles L131-16 et L311-2 du Code du Sport : « Les fédérations sportives délégataires ou, à défaut, les fédérations sportives agréées peuvent définir, chacune pour leur discipline, les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. » Cette compétence est rappelée dans le Code des Transports dans son article A4241-60.

Fédération Française de Canoë Kayak et
Sports de Pagaie
Base Nautique Olympique d'Ile de France
Route de Torcy
77360 Vaires sur Marne

Le développement des sports de pagaie, notamment de façon autonome, est en plein essor. La pratique du stand-up paddle notamment. Ainsi, pour un développement harmonieux, avec des accès au cours d'eau bien identifiés et sécurisés, nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte, dans la conception des amarrages, les spécificités de l'accès à l'eau pour les engins non motorisés mus à la pagaie (canoës, kayaks, stand-up paddle...).

Vous trouverez en annexe des éléments d'aménagement qu'il serait intéressant d'intégrer aux amarrages, afin de mutualiser les équipements. Les clubs affiliés de la FFCK, mais également les nombreux pratiquants autonomes, touristes comme locaux, pourront ainsi en profiter. Il s'agit essentiellement de proposer un franc-bord qui ne soit pas trop haut, pour permettre une mise à l'eau facile. Ceci peut aisément être mis en œuvre par l'aménagement de marches en bout de quai ou de ponton, qui présentent l'intérêt de s'adapter au niveau d'eau du cours d'eau, le marnage pouvant être important sur la Sèvre niortaise.

Le Marais Poitevin présente un intérêt notoire pour la découverte à la pagaie. Des programmes touristiques de type Sentiers Nautiques® portés par la fédération, peuvent s'y déployer avec succès. Il s'agit de produit écotouristique mêlant itinérance douce, à la pagaie et découverte territoriale. 40 sentiers nautiques sont déjà en place en France, 60 le seront en 2022. Vous trouverez des informations complémentaires sur www.sentiers-nautiques.fr.

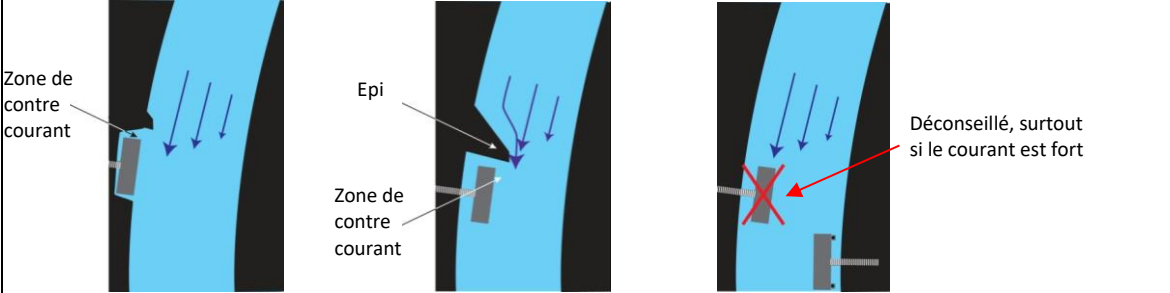
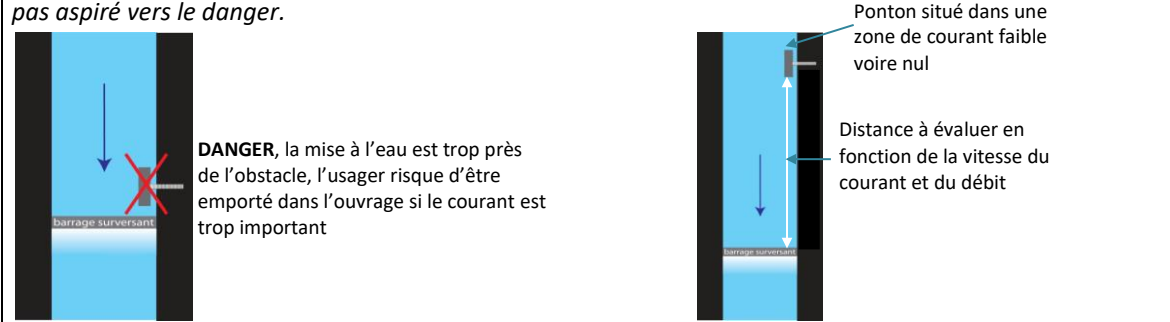
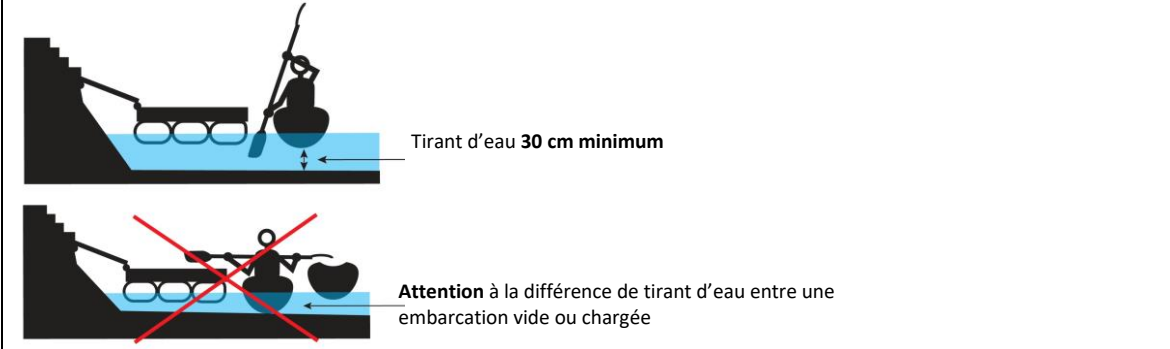
Les membres dirigeants du club de Niort, du Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine de Canoë Kayak et du service Aménagement Territorial et Equipements du siège fédéral se tiennent à votre disposition pour échanger sur les amarrages touristiques et leur capacité à servir l'ensemble des usages des cours d'eau : Pour le club de Niort : Pierre Viala : pierre.viala@live.fr ; Pour le Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine de Canoë Kayak : Dominique Massicot : dmassicot@ffck.org ; Pour le Service Aménagement Territorial et Equipements : Antoine Dubost : adubost@ffck.org.

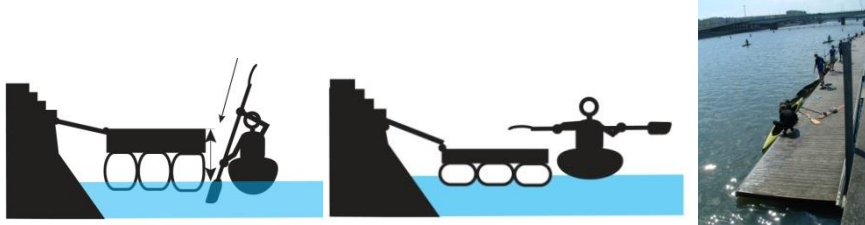
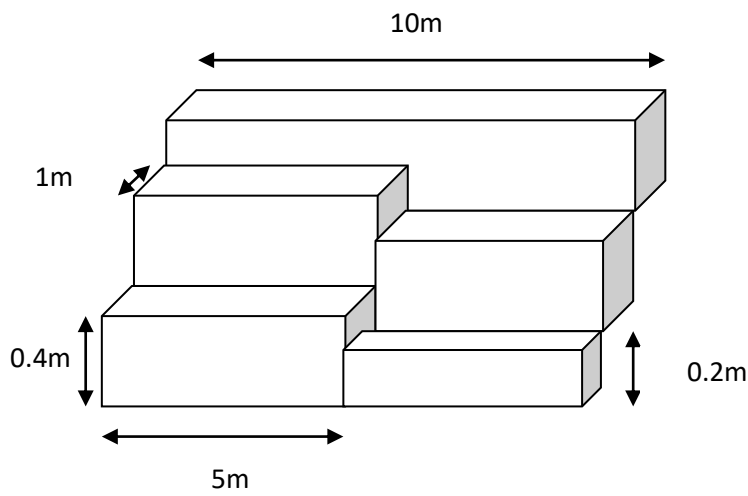
Veillez, recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean Zoungrana, Président fédéral



Annexe : Caractéristiques techniques de mises à l'eau adaptées aux sports de pagaie

Critère	Caractéristiques
Positionnement	<p>Le positionnement du dispositif de mise à l'eau doit être situé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un endroit où le courant est faible, voire nul. <p><i>Exemple : dans le cas d'un cours d'eau, il sera placé de préférence dans un contre à l'abri d'un épi.</i></p>  <ul style="list-style-type: none"> En amont et à l'abri de tous dangers <p><i>Exemple : en cas de présence d'un ouvrage, il sera placé assez en amont pour ne pas que l'utilisateur ne soit pas aspiré vers le danger.</i></p> 
Tirant d'eau	<p>Le tirant d'eau, c'est-à-dire la profondeur d'eau sous l'embarcation, devra être suffisante afin que le bateau ne touche pas le fond du cours d'eau à l'aplomb du ponton.</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir 0,30 m minimum à l'aplomb du ponton pour les embarcations sans gouvernail  <p>Tirant d'eau 30 cm minimum</p> <p>Attention à la différence de tirant d'eau entre une embarcation vide ou chargée</p>

Franc-bord	<ul style="list-style-type: none"> Le franc bord, c'est-à-dire la hauteur entre le tablier du ponton ou du quai et le niveau de l'eau, sera comprise entre 0,15 et 0,30 mètres. 
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur de marche $0,15\text{ m} < H < 0,30\text{ m}$ Largeur Au moins une longueur de bateau (cf. tableau des dimensions des embarcations en annexe)
Exemple de marches	

Contraintes	Dispositif au-dessus de l'eau		Dispositif en berge		
	Ponton flottant	Ponton fixe	Quai	Marches	Plan incliné
<i>Hydrologie (débit cible)</i>					
Marnage faible	X	X	X	X	x
Marnage important	X		X	X	X
<i>Topographique</i>					
Transport solide faible	X	X	X	X	X
Transport solide important			X	X	X
Hauteur berge / pente	X	X		X	X
Accessibilité chantier				X	X